



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Innergex énergie renouvelable : résultats T4 et de l'exercice 2009

- Les produits d'exploitation annuels ont plus que quadruplé
 - Umbata Falls (23 MW)) et Carleton (109,5 MW) ont contribué pour la première fois aux produits d'exploitation pour l'exercice au complet
 - Ashlu Creek (49,9 MW) mise en service pendant T4 2009
- Fitzsimmons Creek (7,5 MW) : construction achevée à un coût inférieur au budget et en avance sur l'échéancier
- La capacité de production nette augmente de 95 MW à 150 MW
- Un regroupement stratégique avec Innergex Énergie, Fonds de revenu est proposé
- Émission de débentures subordonnées non garanties convertibles à échéance reportable ayant généré un produit de 80,5 millions de dollars
- Sélection de trois projets par BC Hydro pour l'octroi de CAE

LONGUEUIL, Québec, le 22 mars 2010 – Innergex énergie renouvelable inc. (INE à la Bourse de Toronto) (la « société » ou « Innergex ») publie aujourd'hui ses résultats financiers et d'exploitation pour le quatrième trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2009.

Pour les périodes terminées le 31 décembre	Trois mois		Douze mois	
	2009	2008	2009	2008
Production (MWh)	81 996	35 312	254 656	68 118
Production moyenne à long terme (MWh)	79 049	39 350	236 582	69 215
Produits d'exploitation	8,0 M\$	0,8 M\$	25,6 M\$	5,9 M\$
BAIIA	4,6 M\$	(2,8)M\$	14,3 M\$	(5,1)M\$
Perte nette	(19,1)M\$	(30,1)M\$	(15,3) M\$	(35,8)M\$
Perte nette par action	(0,81)\$	(1,28)\$	(0,65)\$	(1,52)\$

La hausse importante des produits d'exploitation et du BAIIA pour le trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2009 est en grande partie attribuable à une forte augmentation de la production d'électricité. Cette dernière est due principalement à la contribution, pendant l'exercice complet, de la centrale hydroélectrique d'Umbata Falls et à celle du parc éolien de Carleton, la mise en exploitation commerciale de ces deux projets ayant commencé en novembre 2008. La centrale hydroélectrique d'Ashlu Creek, dont l'exploitation commerciale a commencé le 29 novembre 2009, a également contribué à cette augmentation.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, Innergex a enregistré une perte nette de 15,3 M\$ (0,65 \$ par action). La perte nette est principalement attribuable à une baisse de valeur plus élevée de l'écart d'acquisition (22,5 M\$ en 2009). La baisse de valeur s'est traduite par un ajustement de la valeur comptable des capitaux propres à 7,80 \$ par action. Cette baisse de valeur a déjà été prise en compte dans la négociation du regroupement stratégique proposé avec Innergex Énergie, Fonds de revenu (le « Fonds »).

Comme l'explique Michel Letellier, président et chef de la direction de la société : « Innergex a franchi des étapes importantes en 2009 et a enregistré une hausse appréciable de ses produits d'exploitation. Grâce à la contribution

pour la première fois sur tout l'exercice de deux autres installations en exploitation et à l'achèvement de projets en construction, les résultats d'Innergex sont conformes à nos objectifs de croissance. Le regroupement stratégique proposé avec le Fonds améliorera d'autant plus la capacité de croissance d'Innergex et renforcera sa situation financière, tout en permettant d'offrir un dividende appréciable à ses actionnaires. »

Pendant le quatrième trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2009, la production d'électricité a dépassé de 4 % et 8 % respectivement la moyenne attendue à long terme, principalement en raison des conditions hydrologiques meilleures que prévu.

Augmentation de la capacité installée de 58 % grâce à l'ajout de deux nouvelles centrales hydroélectriques

La production commerciale a commencé le 29 novembre 2009 à la centrale hydroélectrique d'Ashlu Creek (49,9 MW) et le 26 janvier 2010 à celle de Fitzsimmons Creek (7,5 MW), faisant passer le portefeuille des installations de production d'électricité d'Innergex de 95 MW à 150 MW, ce qui représente une hausse de 58 % par rapport à 2008.

De plus, la construction de la centrale de Fitzsimmons Creek, commencée en juillet 2008, a été achevée en janvier 2010, soit avec environ 10 mois d'avance sur l'échéancier et à un prix inférieur au budget alloué.

Projets en développement

Montagne-Sèche et Gros-Morne – Phases I et II

Innergex s'affaire actuellement à obtenir un financement par emprunt à long terme pour ces trois projets éoliens. Elle prévoit en entreprendre la construction dès la conclusion d'une entente. Innergex prévoit achever les projets de Montagne-Sèche et de Gros Morne (phase I) d'ici décembre 2011 et celui de Gros Morne (phase II) d'ici décembre 2012.

Kwoiek Creek

Innergex prévoit commencer la construction de la centrale hydroélectrique de Kwoiek Creek, d'une capacité de 49,9 MW (25 MW net), dès que l'étape d'obtention des permis sera achevée et que la société aura obtenu le financement par emprunt. La construction devrait commencer en 2010 et se terminer en 2012.

Programme de tarifs de rachat garantis de l'Ontario

Le 30 novembre 2009, Innergex a soumis plusieurs projets de parcs éoliens dans le cadre du *Programme de tarifs de rachat garantis* (« Programme TRG ») de l'Ontario. Si les travaux de prolongement de la ligne de transmission sont réalisés, la société croit que ces projets seront éventuellement retenus pour l'octroi de contrats TRG.

Perspectives pour 2010

Au Québec, Innergex est actuellement en pourparlers avec des municipalités pour soumettre des projets éoliens dans le cadre de *l'appel d'offres communautaire de 250 MW du Québec* lancé en 2009. La société a l'intention de proposer des projets représentant un total d'au moins 100 MW. Les offres doivent être soumises en mai 2010 et l'octroi des contrats devrait être annoncé avant la fin de 2010.

Événements subséquents

Regroupement stratégique

Le 1^{er} février 2010, Innergex et le Fonds ont annoncé conjointement la conclusion d'une entente définitive visant un regroupement stratégique des deux entités. La finalisation de cette opération (le « Regroupement ») se traduira par l'acquisition d'Innergex par le Fonds par voie d'une prise de contrôle inversée, donnant effet à la conversion du Fonds en une société par actions.

En vertu de ce regroupement, les porteurs de parts du Fonds échangeront leurs parts contre des actions d'Innergex en fonction d'un ratio d'échange de 1,46 action pour chaque part du Fonds. Lorsque le Regroupement sera complété, les porteurs de parts actuels du Fonds (sauf Innergex, qui détient une participation de 16,1 % dans le Fonds) détiendront une participation de 61 % dans l'entité combinée. Les actionnaires actuels d'Innergex détiendront la participation restante de 39 %.

La réalisation du Regroupement est soumise à l'obtention des approbations nécessaires des porteurs de parts du Fonds et des actionnaires d'Innergex, ainsi qu'aux autres conditions usuelles. Les porteurs de parts du Fonds et les actionnaires d'Innergex ont reçu la circulaire d'information conjointe, déposée le 18 février 2010, relativement aux assemblées extraordinaires qui se tiendront le 24 mars 2010. La clôture du regroupement devrait être effective le 29 mars 2010.

Après la réalisation du Regroupement, Innergex a l'intention d'adopter une politique en matière de dividendes procurant un dividende annuel de 0,58 \$ par action, payable sur une base trimestrielle, soit l'équivalent de 0,85 \$ par part du Fonds, en fonction d'un ratio d'échange de 1,46 action par part du Fonds.

Débtures subordonnées non garanties convertibles

Le 8 mars 2010, Innergex a annoncé la clôture de son placement de débtures subordonnées non garanties convertibles à échéance reportable pour un produit brut total de 70 M\$. Le 16 mars 2010, l'option de surallocation a été exercée par le syndicat de preneurs fermes afin d'acheter un capital additionnel de 10,5 M\$, ce qui porte le produit brut total du placement à 80,5 M\$. La date d'échéance initiale des débtures est le 30 avril 2010 et sera automatiquement reportée au 30 avril 2017 dès la clôture du Regroupement d'Innergex et du Fonds. Les débtures portent intérêt au taux de 5,75 % par année, payé semestriellement, et sont convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires d'Innergex selon un taux de 93,8967 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du montant en principal des débtures, ce qui correspond au prix de conversion de 10,65 \$ par action ordinaire. Cette émission de débtures augmente la souplesse financière d'Innergex et le produit net servira principalement à réduire la dette actuelle.

Trois nouveaux projets en développement en Colombie-Britannique

Le 11 mars 2010, Innergex a annoncé qu'elle avait été retenue par la *British Columbia Hydro and Power Authority* (« BC Hydro ») pour l'octroi de contrats d'achat d'électricité (« CAE ») pour trois projets de centrales hydroélectriques au fil de l'eau ayant été soumis dans le cadre de la demande de propositions *Clean Power Call* de BC Hydro en 2008. Les trois projets devraient avoir une capacité totale installée de 113 MW. Les CAE doivent être approuvés par la *British Columbia Utilities Commission*. Innergex détient une participation de 66^{2/3} % dans les projets, la participation restante de 33^{1/3} % étant détenue par son partenaire, Leducor Power Group Ltd.

Innergex énergie renouvelable inc. est un important promoteur, propriétaire et exploitant de centrales hydroélectriques au fil de l'eau et de parcs éoliens en Amérique du Nord. L'équipe de direction d'Innergex s'investit dans le secteur de l'énergie renouvelable depuis 1990. Innergex détient un portefeuille de projets qui se compose : i) de participations dans cinq centrales en exploitation d'une puissance installée nette globale de 116 MW (puissance brute de 198 MW); ii) de participations dans quatre projets en cours de développement d'une puissance installée nette globale de 128 MW (puissance brute de 320 MW) ayant des contrats d'achat d'électricité; et iii) de projets potentiels de plus de 1 600 MW (puissance brute estimée de plus de 1 800 MW). Innergex détient également une participation de 16,1 % dans le Fonds et agit en tant que son gestionnaire en vertu de contrats de gestion à long terme.

Les états financiers consolidés vérifiés et le rapport de gestion de la Société peuvent être téléchargés du site Internet d'Innergex, à l'adresse : www.innergex.com, ainsi que du site Internet de SEDAR, à l'adresse : www.sedar.com.

MESURES NON RECONNUES EN VERTU DES PCGR DU CANADA

Certains indicateurs utilisés dans ce communiqué ne sont pas des mesures reconnues selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), et pourraient, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. La Société croit que ces indicateurs constituent une information additionnelle importante puisqu'ils fournissent à la direction et aux lecteurs des renseignements sur le niveau de sa production et sa capacité à générer des fonds. La Société croit également qu'ils facilitent les comparaisons entre les périodes.

MISE EN GARDE AU SUJET DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

En vue d'informer les actionnaires et les investisseurs éventuels sur les perspectives d'avenir de la Société, ce communiqué peut contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières (les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « plans », « budgets », « estimer », « projeter », « planifier » et d'autres termes semblables indiquant que certains événements se produiront. Ces énoncés prospectifs expriment, en date du présent communiqué, les estimations, prévisions, projections, attentes ou opinions de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs. Ils sont assujettis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants, de sorte que les résultats ou le rendement réel de la Société pourraient différer sensiblement des résultats ou du rendement prévisionnels exprimés ou présentés dans de tels énoncés prospectifs. Les risques et incertitudes importants qui pourraient faire différer de façon significative les résultats réels et les événements futurs des attentes actuelles exprimées dans le présent communiqué comprennent : (i) la mise en œuvre de la stratégie, (ii) les ressources en capital, (iii) les instruments financiers dérivés, (iv) la crise économique et financière actuelle, (v) le régime hydrologique et éolien, (vi) l'investissement dans le Fonds, (vii) la construction et la conception, (viii) l'aménagement de nouvelles centrales, (ix) le rendement des projets, (x) le bris d'équipement, (xi) le taux d'intérêt et le risque lié au refinancement, (xii) l'effet de levier financier et les clauses restrictives, (xiii) la convention de séparation et (xiv) les relations avec les services d'utilités publiques. Bien que la Société estime que les attentes suscitées par ces énoncés prospectifs sont basées sur des fondements et des hypothèses valables et raisonnables, il existe un risque que ces énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Les lecteurs du présent communiqué sont ainsi mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs, qu'ils soient écrits ou verbaux, imputables à la Société ou à une personne qui agit en son nom, sont expressément présentés sous réserve de ces avertissements. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ces énoncés prospectifs pour tenir compte de circonstances ou d'événements postérieurs à la date du présent communiqué à moins que la loi ne l'exige.

-30 -

Renseignements :

Mme Edith Ducharme, LL.L.
Directrice, Communications financières et Relations avec les investisseurs
Innergex énergie renouvelable inc.
Tél. : 450-928-2550, poste 222
Courriel : educharme@innergex.com

M. Jean Trudel, MBA
Vice-président, Finances et Relations avec les investisseurs
Innergex énergie renouvelable inc.
Tél. : 450-928-2550, poste 252
Courriel : jtrudel@innergex.com

Site Internet : www.innergex.com